

Choix des matières L3

Par **Alex006**, le **07/06/2014** à **10:08**

Bonjour,

Venant de passer en L3 à Lyon, se pose la question du choix des TD. Je souhaite m'orienter vers le droit des affaires après ma licence et je me demande lequel de ces couples de TD est le plus approprié à cette orientation :

- Civil / Travail
- Civil / Société
- Société / Fiscal

En vous remerciant de votre réponse[smile3]

Par **bulle**, le **07/06/2014** à **10:17**

Bonjour,

Sans hésitez société/fiscal.

Je suppose que vous aurez civil en option?

Par **Alex006**, le **07/06/2014** à **10:21**

Le droit civil fait toujours parti de l'unité fondamentale mais il reste coefficient 4, contrairement aux matières de TD qui passent coefficient 6.

Merci de votre réponse rapide.

Par **Alex006**, le **07/06/2014** à **10:30**

Puis-je vous demander dans quelle mesure ce couple convient mieux au droit des affaires que le couple civil/société ?

Par **bulle**, le **07/06/2014** à **10:35**

Donc vous n'aurez pas civil en TD, c'est bien ça?

Ces deux matières sont des matières fondamentales en droit des affaires, le droit civil doit être suivi car les bases vous serviront toujours mais il ne fait pas partie intégrante du droit des affaires.

Par **Alex006**, le **07/06/2014** à **10:38**

Je n'aurai pas civil en TD oui.

Entendu, merci de votre réponse

Par **Exequatur**, le **07/06/2014** à **18:21**

Bonsoir,

Le TD droit des sociétés est indispensable dans la branche du droit des affaires, le fiscal est très important aussi et assez intéressant in fine. Le droit civil, une matière vaste, est une base primordiale pour tout juriste, mais en L3 ce sera du droit civil des biens ou les régimes matrimoniaux, et je pense que pour aller en droit des affs, ces matières-là ne sont pas indispensables.

(à titre d'information, le droit civil primordial dont il s'agit pour moi ici c'est le droit des obligations/responsabilités, vus en L2).

Je m'orienterais donc vers un Société/Fiscal, un Société/Travail n'étant pas à exclure nonobstant, si cela était possible naturellement. Quoi qu'il en soit, ce choix des TD te précise dans ton orientation mais la véritable spécialisation se fera en M1 Droit des affaires.

D'ailleurs félicitations pour ta validation, moi-même je valide ma licence et j'entre justement en M1 droit des affaires !

Un smiley de joie s'impose donc de facto [smile36] et tu verras tu vas adorer le droit des sociétés, pour un privatiste affairiste c'est génial !

Par **Alex006**, le **08/06/2014** à **10:51**

Bonjour,

Vos explications m'éclairent encore plus. Merci à vous et félicitations pour votre Licence !